

0607  
OCT 2018  
100 ARTISTES  
INVITÉS D'HONNEUR  
ALINE JANSENS  
MARCELO CARPANETO  
MARC GAILLET  
TOUT LE PROGRAMME SUR  
[ART-MAGRIE.COM](http://ART-MAGRIE.COM)



## L'ART S'INVITE A MAGRIE BULLETIN DE CANDIDATURE

À retourner AVANT LE 31 MAI 2018 avec votre dossier à :

[lartsinviteamagrie@laposte.net](mailto:lartsinviteamagrie@laposte.net)

ou à défaut par courrier à Association *L'Art s'invite à Magrie*, Espace Max Savy, rue du cordonnier, 11300 Magrie

NOM :

PRENOM :

Nom d'artiste :

Adresse :

Cp :

Ville :

Mail :

Site web :

Téléphone fixe :

Portable :

DISCIPLINE POUR LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER :

- Peinture
- Sculpture
- Photographie
- Autres (*Précisez*) :

Vous pouvez candidater pour un second travail, merci alors de constituer deux dossiers distincts, et de bien indiquer la discipline de chacun.

ŒUVRES PROPOSEES :

|   | Titre de l'œuvre | Technique ou matériau | Dimensions | Prix |
|---|------------------|-----------------------|------------|------|
| 1 |                  |                       |            |      |
| 2 |                  |                       |            |      |
| 3 |                  |                       |            |      |
| 4 |                  |                       |            |      |
| 5 |                  |                       |            |      |

Des frais d'inscriptions de 25€, par place d'exposition (une place = 4m linéaire/max deux places), sont demandés à chaque artiste sélectionné. Le chèque de règlement, libellé à l'ordre de « L'Art s'invite à Magrie », devra être envoyé par courrier en cas de sélection - et pour valider celle-ci - avant le 15 juillet 2018

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'exposition et de sélection valant pour règlement de l'événement « L'Art s'invite à Magrie » et en accepter toutes les clauses.

Lu et approuvé,

Le

17<sup>EME</sup> EDITION  
PEINTURE SCULPTURE  
PHOTOGRAPHIE

0607  
OCT 2018  
100 ARTISTES  
INVITÉS D'HONNEUR  
ALINE JANSEN  
MARCELO CARPANETO  
MARC GAILLET  
TOUT LE PROGRAMME SUR  
[ART-MAGRIE.COM](http://ART-MAGRIE.COM)



## L'ART S'INVITE A MAGRIE CANDIDATURES, SELECTIONS, CONDITIONS D'EXPOSITION

*L'Art s'invite à Magrie* accueille chaque année au cœur du village une exposition d'art pluridisciplinaire. Attirant un large public, cet événement rythmé d'animations festives réunit le temps d'un week-end une centaine d'exposants de qualité dans les lieux privés ou communaux de Magrie.

Cette année, l'équipe de bénévoles a le plaisir de mettre à l'honneur Aline Jansen (peinture), Marc Gaillet (photographie) et Marcelo Carpaneto (sculpture).

### 1 Programme :

Les expositions sont ouvertes au public les samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018 de 10h à 18h, les artistes s'engagent à être présents durant le temps de l'expo, ou à se faire remplacer.

Les artistes sont invités à s'installer le vendredi 5 octobre de 9h à 18h. L'inauguration officielle est prévue le Samedi à 11h00 et une soirée festive sera organisée le samedi soir à partir de 18h30. Les prix seront décernés à l'issue du salon. Décrochage le dimanche à 18h.

### 2 Comment candidater ?

Tout artiste désirant candidater doit faire parvenir par mail [lartsinviteamagrie@laposte.net](mailto:lartsinviteamagrie@laposte.net) -- ou à défaut par la poste Avant le 30 mai 2018 :

- ♦ Le bulletin de candidature téléchargeable sur le site [art-magrie.com](http://art-magrie.com) rempli et signé
- ♦ Un cv ou une note expliquant la démarche de la série proposée
- ♦ Les reproductions des œuvres : 3 à 5 max. Format inférieur ou égal à 1,5 Mo. Un seul mail est demandé. Veuillez utiliser *wetransfer* si un seul mail s'avérait insuffisant.

(En cas de courrier postal, reproductions en A5 minimum, A4 maximum, accompagnées d'une enveloppe timbrée si retour désiré)

### 3 Sélections

Les candidatures seront attentivement examinées par un comité de sélection qui se réunira mi-juin 2018.

Les critères de sélection portent sur l'originalité de la démarche, la maîtrise des techniques, la cohérence du travail mais aussi sur la volonté de renouvellement de l'exposition et de la variété des supports d'expressions.

Les copies d'œuvres connues ou classiques ne seront pas acceptées.

Les résultats seront communiqués individuellement par mail courant juin 2018.

#### **4 Candidature acceptée ?**

Très important : pour assurer une belle visibilité dans le catalogue, nous demandons aux artistes de nous transmettre avant le 15 juillet 2018 :

♦ Une reproduction de l'œuvre que l'artiste désire voir figurer dans le catalogue est demandée dans un format de la qualité suivante : 4 mo avec une résolution de 300dpi.

♦ Un texte de 327 caractères espaces compris. Il s'agit du nombre de caractères maximum, qui correspondent à l'espace du texte non modifiable dans le catalogue .

#### **5 Frais d'inscriptions :**

Les frais d'inscriptions sont à régler une fois la sélection de l'artiste confirmée par mail. Ils sont de 25€ par personne et par place d'exposition (une place = 4m linéaire). Il est possible de candidater pour deux places d'exposition.

Les frais d'exposition participent à l'organisation de l'événement dans son ensemble.

#### **6 Lieux d'expositions**

Les lieux d'expositions sont répartis dans le vieux village, dans des caves vigneronnes et espaces privés mis à disposition par les habitants de Magrie et des lieux communaux (ancienne Escolo, Salle du Conseil...)

L'association travaille avec soin à la répartition des artistes dans ces lieux, en fonction d'une cohésion des travaux, des formats, des techniques.

Chaque artiste dispose de 4 mètres linéaires ou 4m<sup>2</sup> (2x2m) pour les sculpteurs.

Il appartient aux artistes de prévoir leur accrochage (chaines, S...), leurs supports, et leur éclairage d'appoint.

#### **7 Prix**

Six prix seront décernés par un jury indépendant lors de la manifestation : Prix de la ville, prix du jury, prix de peinture, prix de photographie et arts graphiques, prix de sculpture, prix d'aquarelle et encres.

Un prix du public sera également attribué par les visiteurs de l'exposition qui pourront voter dans une urne mise à leur disposition.

#### **8 Ventes et protection des œuvres**

Aucun pourcentage des ventes éventuelles n'est prélevé par l'association. Celles-ci restent sous l'entière responsabilité de chaque artiste qui devra se conformer à la réglementation fiscale.

Chaque participant autorise, gracieusement, l'association « L'Art s'invite à Magrie » à utiliser toutes les images relatives aux œuvres dans les différents supports de communication et à les diffuser dans les différents médias.

L'association et la mairie de Magrie déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou dégradations diverses. Les artistes censés connaître la législation en vigueur dans le monde de l'art pourront contracter une assurance personnelle.

La signature du bulletin d'inscription vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.